

L'HERMINE

Numéro 224

Avril 2016

Bulletin de la Société zoologique de Genève

Tirage : 300 ex.

Rédaction

Luc Rebetez
luc.rebetez@gmail.com

Adresse de la Société:
Muséum d'histoire
naturelle
SZG - Corinne Charvet
CP 6434, 1211 Genève 6
corinne.charvet@
ville-ge.ch

Les réunions ont lieu le
second mardi du mois
à 20h00, sauf en janvier,
juillet et août

Prochain délai
rédactionnel:
15 avril 2016

Parution:
9 fois par an.

CCP 12-13106-1
<http://www.zool-ge.ch>

Mardi 12 avril à 20h15

Arctique sauvage *Film par Alain Rauss*

Le Haut Arctique, un monde d'eau, de glaces et de roches, situé au sommet du globe.

Peu d'espèces parviennent à y vivre toute l'année, à part l'Ours polaire, Seigneur des lieux et le Bœuf musqué, une relique de la préhistoire.

A la belle saison, grâce au jour permanent, la vie explose. Plusieurs millions d'oiseaux d'une multitude d'espèces profitent de l'abondance de nourriture pour venir se reproduire dans ces contrées.

Tourné sur plusieurs semaines entre juillet et septembre, ce film propose un voyage extraordinaire à la rencontre de cette faune et cette flore arctiques, dans le grand Nord européen et américain.

Texte par Alain Rauss



Image extraite du film «Arctique sauvage» d'Alain Rauss

La conférence du mois au Muséum d'histoire naturelle

Révision des plans Loup et Lynx

Les plans Loup et Lynx ont été adaptés pour les conformer à l'ordonnance révisée sur la chasse. Le plan Loup présente un nouveau schéma pour évaluer les comportements problématiques de jeunes loups dans les meutes. Le plan Lynx définit quant à lui le cadre des mesures de régulation pour les cas où les populations de gibier, notamment de chevreuils et de chamois, sont faibles en raison de la présence de lynx. L'OFEV a fixé la date d'entrée en vigueur des deux plans au 19 janvier 2016.

L'objectif des plans Loup et Lynx est de créer les conditions permettant de gérer les populations croissantes de grands prédateurs en Suisse. L'enjeu est notamment de garantir la protection de la faune sauvage tout en tenant compte des intérêts de la population. Les interventions doivent être réservées aux cas où toutes les autres mesures de prévention des dégâts ont échoué. Ces plans servent avant tout aux cantons pour l'application des directives.

Modification du plan Loup

Depuis juillet 2015, l'ordonnance révisée sur la chasse réglemente la gestion du loup, et en particulier la réglementation sur les responsabilités et les procédures pour l'octroi d'autorisations de tir d'individus isolés ou de jeunes loups peu farouches dans les meutes. Le plan Loup a été révisé afin d'explicitier les notions juridiques. La modification la plus substantielle est un schéma pour l'appréciation du comportement problématique des jeunes loups dans les meutes.

Modification du plan Lynx

Depuis 2012, l'ordonnance sur la chasse prévoit une régulation des populations de lynx s'ils réduisent fortement les populations de proies et nuisent ainsi de manière disproportionnée aux possibilités de chasse des cantons. Le plan Lynx révisé délimite pour toute la Suisse seize zones de gestion du gibier dans lesquelles la Confédération et les cantons évaluent les interactions qui ont lieu entre les populations de lynx, la

faune sauvage et la régénération des forêts. De plus, le plan définit le cadre servant à examiner les demandes d'autorisation de tir des cantons.

L'Office fédéral de l'environnement OFEV a fixé la date d'entrée en vigueur des plans Loup et Lynx remaniés au 19 janvier 2016.

www.ofev.ch

Plans Loup & Lynx Suisse

Aide à l'exécution de l'OFEV relative à la gestion du loup et lynx en Suisse

Plan Loup Suisse
www.bafu.admin.ch/UV-1605-F

Plan Lynx Suisse
www.bafu.admin.ch/UV-1604-F

Tir de deux jeunes loups de la meute du Calanda : demande approuvée par l'OFEV

Fin novembre 2015, les cantons de Saint-Gall et des Grisons avaient déposé auprès de l'OFEV une demande de régulation des loups de la meute du Calanda. Ils avaient justifié leur demande par le fait que les animaux devenaient de moins en moins farouches et faisaient des incursions dans les agglomérations, augmentant ainsi le danger potentiel pour l'homme. En abattant deux jeunes loups, les cantons entendent influencer le comportement de la meute.

Après examen, l'OFEV a approuvé la demande en vertu de l'ordonnance sur la chasse révisée (en vigueur depuis mi juillet 2015). Sur cette base, les cantons de Saint-Gall et des Grisons ont arrêté le 21-12-2015 une décision autorisant le tir des animaux valable jusqu'au 31-3-2016 au plus tard. L'OFEV a émis les recommandations

suivantes à l'attention des cantons afin que les mesures prévues aient l'effet escompté, à savoir rendre les animaux à nouveau farouches :

- Les deux loups ne doivent pas être abattus en même temps, mais successivement, en présence de la meute.
- Les animaux doivent être abattus à proximité des agglomérations.
- Les tirs doivent avoir lieu pendant les heures d'activités humaines.
- Après qu'un loup a été abattu, le comportement de la meute doit faire l'objet d'une observation renforcée et documentée.

Aucune source de nourriture dans les agglomérations

En règle générale, la faune sauvage ne doit pas être nourrie. C'est pourquoi, sur le territoire de la meute du Ca-

landa, l'OFEV avait déjà convenu en 2013 avec les cantons de Saint-Gall et des Grisons qu'ils vérifient toutes les places d'appât pour la chasse au renard et qu'ils interdisent ou déplacent celles se trouvant à proximité des agglomérations.

Il s'agit aussi d'empêcher que les loups, attirés par l'odeur des ordures comme le compost ou le fumier ne rentrent pas dans les agglomérations. Les cantons sont responsables de la mise en œuvre des mesures et de sa surveillance, ainsi que de l'information et de la sensibilisation de la population.

www.ofev.ch

L'hermine, des bénéfiques à tirer d'une espèce invasive

L'étude traite de deux intéressants phénomènes en rapport avec les néozones insulaires. S'appuyant sur des données historiques, des recherches génétiques sur les populations et des simulations, les auteurs ont brossé un tableau complet de l'histoire des populations d'hermines (*Mustela erminea*) en Grande-Bretagne et en Nouvelle-Zélande.

En Grande-Bretagne, les hermines ont pu tirer avantage des nombreux lapins (*Oryctolagus cuniculus*) qui, bien que non indigènes, s'y étaient entre-temps répandus. Dans les années 1950 cependant, les populations de lapins britanniques se sont effondrées suite à l'introduction du virus de la myxomatose. Ce recul a eu des effets dramatiques sur les effectifs d'hermines. Ceux-ci se ressentent encore aujourd'hui, notamment par une diversité génétique réduite.

En Nouvelle-Zélande, au moins 224 hermines en provenance de Grande-Bretagne - mais vraisemblablement plusieurs milliers - ont été relâchées à partir de 1884 pour réguler les lapins qui y avaient également été introduits. Le mustélide s'est rapidement répandu sur l'île et affiche aujourd'hui une diversité génétique étonnante. Bien que les popu-

lations introduites présentent généralement une diversité moindre que les effectifs d'origine, l'inverse est observé en Nouvelle-Zélande où la diversité génétique originelle de la population britannique donneuse a pu se maintenir. Ainsi, selon les auteurs, l'hermine néo-zélandaise serait un réservoir possible dans l'optique d'un renforcement de la diversité génétique affaiblie de Grande-Bretagne.

Molecular Ecology 24 (9), 2156-2163, 2015 doi: 10.1111/mec.13102 <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/mec.13102/full>

CH-FAUNEiNFO Numéro 6 / décembre 2015

Le puma face à la pression de la civilisation

Les dérangements occasionnés par l'homme peuvent amener à des changements de comportement de la faune sauvage. Cette influence n'avait été que peu étudiée jusqu'ici au niveau des superprédateurs. Une étude californienne s'est récemment penchée sur le comportement alimentaire de 30 pumas (*Puma concolor*), suivis par télémétrie, en fonction d'un gradient de dérangement.

Avec l'augmentation des dérangements, le retour sur les proies chez les femelles a diminué de 36% et le temps d'arrêt auprès des cadavres de 42%.

Les auteurs ont en outre étudié l'utilisation faite des proies cachées par les pumas, par d'autres carnivores en provenance des zones urbanisées. Dans les zones soumises à des dérangements, les femelles ont tué en moyenne 81 proies par année, soit jusqu'à 36% d'animaux de plus que dans les zones sans perturbation. Cela s'est traduit par une dépense accrue d'énergie chez les femelles pumas, ce qui pourrait également avoir des conséquences négatives sur le succès de reproduction.

Les mâles n'ont par contre pas montré de changements de comportement avec l'augmentation des dérangements. Comme ils doivent défendre un vaste territoire vis-à-vis de leurs congénères, ils ne restent naturellement que peu de temps à proximité des proies. L'effet n'est donc pas le même que sur les femelles. L'étude a montré que les dérangements n'affectaient pas seulement l'espèce, mais pouvaient également influencer l'ensemble du réseau trophique dans un écosystème.

ProceedingsRoyalSocietyB282:20142711, 2015 doi: 10.1098/rspb.2014.2711 <http://rspb.royalsocietypublishing.org/content/282/1802/20142711>



Une hermine virevoltant au Creu-du-Van en décembre 2015, photo par Norbert Bosset

A renvoyer à
Edmond Guscio
37, rue du 31 Décembre
1207 Genève

- s'inscrit pour l'excursion du
- Je dispose d'un véhicule et offre places
- Je demande places dans un véhicule

Attention au lieu et à l'heure du rendez-vous. Précisez bien les dates.

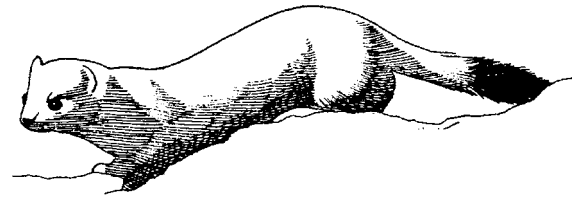
Corrigez votre adresse si nécessaire et indiquez votre téléphone:

Nom, prénom

Adresse

Localité.....

Changement
d'adresse:
Corinne Charvet
Muséum Histoire nat.
c.p. 6434
1211 Genève 6



Guide: Edmond Guscio

Chants de nos oiseaux familiers dans la campagne genevoise

Dimanche 17 avril 2016, parking du Musée à 8h00, retour vers 13h30.

Nous irons dans plusieurs endroits de la campagne genevoise afin d'écouter les chants et cris de nos oiseaux familiers tels que les mésanges, les roitelets, les pinsons et autres espèces plus ou moins faciles à observer.

Prévoir jumelles et habits selon la météo. Trajet en voiture avec un peu de marche.



Un petit roitelet, dessin de Corinne Charvet

Vérifiez bien le lieu et l'heure du rendez-vous. Inscrivez-vous au moyen du talon ci-contre (au moins trois jours à l'avance par courrier A), ou par téléphone en laissant un message au 022 735 25 02 (environ un jour à l'avance), en précisant l'/les excursion(s), votre numéro de téléphone et si vous avez des places disponibles en covoiturage. Les sorties seront confirmées la veille par téléphone.

E. Guscio

La Société Zoologique de Genève organise des sorties nature pour ses membres. Un membre du comité met sur pied bénévolement un projet de sortie auquel participent des membres adultes, les enfants étant sous la responsabilité de leurs parents, et donne les consignes de prudences habituelles.

Chaque participant est responsable de sa propre situation et doit être couvert par son assurance maladie-accident personnelle. De même il n'y a pas d'obligation pour le participant de rester avec le groupe pendant la durée prévue de l'excursion, chacun étant libre de ses initiatives puisqu'il en assume seul les conséquences éventuelles.

Pour des sorties supplémentaires, nous vous conseillons la libellule (<http://www.lalibellule.ch/>), Les Naturalistes romands (www.naturalistes-romands.ch), Le Groupe Ornithologique du Bassin Genevois (www.gobg.ch) ou encore le Centre Pro Natura de la Pointe-à-la-Bise (www.pronatura-ge.ch)

Participez à la vie de «L'Hermine» en nous faisant part de vos observations ou réflexions sur la faune sauvage.
Photos et dessins bienvenus !